

# *Appel à projet* ***Banlieue en fête !***

Exposition participative à la NEF - Halle Roublot

**FLASH** - Festival de Photographie de Fontenay-sous-Bois, lance un grand appel à projet citoyen dans le cadre de l'exposition ***Banlieue en fête !***, une célébration collective des souvenirs et des joies partagées.

**Envoyez-nous vos images, racontez vos fêtes !**

Nous invitons les habitants et habitantes de la ville à participer à la création de cette exposition en proposant leurs photographies personnelles :

- photos issues de vos albums de famille,
- trésors retrouvés dans les greniers ou caves,
- clichés du quotidien capturés sur vos téléphones portables.

Mariages, anniversaires, fêtes de quartier, kermesses, repas de famille, concerts improvisés, moments de liesse ou petites célébrations intimes... chaque image compte pour raconter l'histoire collective de nos banlieues en fête.

**Une exposition par et pour les habitant·es de la ville**

Les photographies collectées seront sélectionnées pour composer une exposition sensible et chaleureuse, offrant un regard collectif sur les célébrations locales, les liens d'amitié, les traditions et la vitalité de notre ville.

**Lieu et dates**

L'exposition « Banlieue en fête ! » sera présentée dans le cadre de la 1ère édition du Festival de photographie de Fontenay-sous-Bois **FLASH** qui se tiendra **à partir du 18 septembre 2026 à la Nef de la Halle Roublot.**

**Comment participer ?**

Envoyez vos photographies accompagnées, si vous le souhaitez, d'un court texte (lieu, année, souvenir, anecdote...) :

Par e-mail : [hello@flashphotofestival.fr](mailto:hello@flashphotofestival.fr) ou en suivant ce QR Code

En dépôt physique :

- **Théâtre Jean-François Voguet**, 18 allée Maxime Gorki
- **Maison du Citoyen et de la Vie Associative**, 6 rue du Révérend-Père Aubry
- **Centre Joséphine Baker**, 15 bis rue Jean Macé
- **Médiathèque Elsa Triolet**, 4 esplanade de la sororité
- **Espace Gérard Philipe**, 26 rue Gérard Philippe

**Date limite d'envoi : 15 juin 2026**

**Important :** assurez-vous de disposer des droits sur les images transmises et d'obtenir l'accord des personnes identifiables. Un formulaire d'autorisation vous sera demandé.